



Separation et lenteur notariale

Par **loulou08**, le **08/05/2009** à **13:34**

bonjour,
nous sommes pacsés et en cours de séparation. nous avons acheté un appartement l'année dernière. mon apport correspondait à un tiers du prix de l'appartement, celui de mon compagnon à 4000 euros. dans l'acte rien n'a été précisé. il était d'accord pour me faire don de sa soi-disante part. voilà un mois j'ai donné au notaire tous les papiers au notaire, afin qu'il puisse établir la donation. depuis je n'ai pas de nouvelles. à chaque fois que j'appelle, le notaire et ses assistantes sont occupés, doivent me rappeler mais ne rappellent jamais, sont dans leur bureau et disparaissent au moment de prendre la communication. quel recours puis-je avoir pour faire avancer les choses? je pense que mon ex-compagnon lui a peut-être demandé de faire traîner les choses. d'autre part l'apport de mon compagnon était infime par rapport au mien et c'est moi qui ai toujours remboursé le prêt depuis un an - j'en ai les preuves - mais pour fixer le montant de la donation le notaire veut donner un montant fictif car il dit que sinon le montant de la donation sera trop peu élevé et qu'ils n'accepteront pas. mais "ils" je ne sais pas de qui il s'agit. a-t-il le droit de donner un montant comme cela? merci de vos réponses

Par **ardendu56**, le **08/05/2009** à **21:23**

loulou08, bonsoir

Contactez la maison de justice et du droit, ils vous aideront à débloquer la situation.

Quelles sont les activités de la Maison de Justice et du Droit ?

L'accès au droit

La Maison de Justice et du Droit est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation.

Vous y trouverez :

Des consultations juridiques

- par des professionnels du droit, chargés de l'assistance ou de la représentation des justiciables devant les juridictions.
- par des notaires.

Le règlement des conflits entre particuliers

Des médiateurs et des conciliateurs de justice sont présents à la Maison de Justice et du Droit pour régler des différends de nature civile (litiges en matière de consommation, voisinage, logement...)

Bien à vous.

Par **loulou08**, le **08/05/2009** à **23:37**

merci beaucoup pour vtre reponse